

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2020

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants	
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00	
	B1 constructions commerciales	130,75	900%	1 176,75	
	B2 constructions à usage mixte	24,07	600%	144,42	
	B3 constructions à autre usage	218,75	300%	656,25	
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	542,50	300%	1 627,50	
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	10,25	600%	61,50	
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
	A déduire				
	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00	
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00	
	B2 constructions à usage mixte	-21,41	600%	-128,46	
	B3 constructions à autre usage	-247,98	300%	-743,94	
B4 maisons unifamiliales, de rapport	-332,40	300%	-997,20		
B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	-35,50	600%	-213,02		
B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00		
Total:				1 583,80	
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				1,10	
Montant total du rôle				1 582,70	

Motif des déductions

Nouv. évalu. d'imm. des contribuables repris

au présent rôle sous les No

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2019

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants	
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00	
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00	
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00	
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00	
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	97,75	300%	293,25	
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
	A déduire	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
		B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
		B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
		B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	0,00	300%	0,00	
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	-5,25	600%	-31,50	
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
Total:				261,75	
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1 ^{er} du régl. gr.-d. du 27 août 1977				0,45	
Montant total du rôle				261,30	

Moif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris
au présent rôle sous les No

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2018

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	49,00	300%	147,00
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
	A déduire			
	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	0,00	300%	0,00
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	-2,50	600%	-15,00
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
Total:				132,00
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				0,20
Montant total du rôle				131,80

Motif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris
au présent rôle sous les No